



PROJET PEDAGOGIQUE



ACTION JEUNESSE

SEJOUR AVENTURE !

DU 26 AU 31 JUILLET 2021



SOMMAIRE

1) Introduction

2) fiche technique

3) l'Equipe
d'encadrement

4) Projet Pédagogique

5) Les Moyens du
projet

6) Le
Fonctionnement du
séjour

7) Règles de vie -
Sécurité

8) L'évaluation du
séjour - Conclusion

1) INTRODUCTION

L'organisation d'un séjour est un projet attendu par les jeunes et leurs familles, la ville de Groslay tient à maintenir ces actions en organisant un séjour estival et propose aux jeunes âgés de 11 à 17 ans, de découvrir une belle région de France et pratiquer de nombreuses activités en profitant de tous les attraits de la vie en collectivité.

Notre objectif est de proposer un séjour de qualité, encadré par des animateurs volontaires, qualifiés et/ou expérimentés, à un prix abordable, pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de telles vacances.

De même, nous nous attachons à profiter de cette aventure collective afin d'amener les jeunes à davantage de responsabilisation, d'autonomie et ainsi faire en sorte que « leur » séjour ne soit pas simplement « consommé » mais utilisé comme une certaine forme d'apprentissage informel, notamment par le savoir être en collectivité.

Ce mois de juillet 2021, nous séjournons avec 20 jeunes, notre objectif sera de les accueillir dans les meilleures conditions, en respectant les besoins inhérents à leur âge, leurs expériences, et tout en tenant compte des contraintes de la vie en collectivité et de l'environnement.

Il nous appartiendra de faire en sorte que chacun de nos choix, chacune de nos décisions soient réfléchis et pris en totale cohérence avec les objectifs décrits dans ce projet pédagogique.

2) FICHE TECHNIQUE

Association organisatrice :
Association la Main Solidaire 2, rue Jules Massenet Sauzelle
78000 Versailles

Le séjour « Aventure » se déroulera au :
Domaine du bois de Sauzelle
17190 SAINT GEORGES D'OLERON.

Date : Du 23 juillet au 31 juillet 2021

Tranche d'âge : 11-16 ans

Effectif : 20 jeunes

Accompagnateurs : 3

Hébergement :

Le bâtiment principal peut héberger 50 à 60 personnes avec sanitaire dans les couloirs.

Le centre possède également des Yourtes Mongoles, des Tipis ainsi qu'une piscine.

La mer, elle, est à deux petits kilomètres et l'on y accède par un sentier aux senteurs de pins. La plage se nomme «la Gautrelle» . Tout autour du centre ou à proximité en bord de mer : voile, cerf-volant, équitation et baignade sont possibles.

Le séjour est en pension complète et comprend : le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter et le dîner. Les repas sont préparés par un cuisinier sur place et sont servis à table.

VOYAGE ALLER : Lundi 26 juillet 2021

Transport Car :

Rendez-vous famille pour le départ à l'Accueil de loisirs : 4h45
Heure de prise en charge rue Ferdinand Berthoud - Groslay : 5h30
Arrivée : Gare SNCF Paris Montparnasse TGV : 06h30

Transport Train : Gare SNCF Paris Montparnasse TGV

Heure de Départ : Gare SNCF Paris Montparnasse à 07h20
Arrivée : Gare SNCF La Rochelle à 10h18
Train numéro : en attente de la SNCF
Voiture numéro : en attente de la SNCF

Transport Car :

Heure de prise en charge : Gare de la Rochelle 10h30
Arrivée au centre : 11h30

 **Transport Car :**

Heure de prise en charge : Centre 12h30

Arrivée : Gare de Gare SNCF La Rochelle 14h45

 **Transport Train : Gare SNCF LA ROCHELLE**

Heure de Départ : Gare SNCF La Rochelle 15h46

Arrivée : Gare SNCF Paris Montparnasse TGV 18h37

Train numéro : en attente de la SNCF

Voiture numéro : en attente de la SNCF

 **Transport Car :**

Heure de prise en charge : SNCF Paris Montparnasse TGV 19h00

Arrivée à Groslay - rue Ferdinand Berthoud : 20h00

- Les billets de train vous seront transmis par mail dès réception soit 7 jours avant votre départ.
- Concernant la prestation de car, vous devez vous rendre au lieu de rdv à la descente du train.
- L'équipe encadrante du groupe peut solliciter le coordinateur du séjour en cas de besoin.

3) L'EQUIPE D'ENCADREMENT

Nous serons 3 adultes à assurer l'encadrement et l'animation des jeunes :

- La directrice : Mme Mona BEN SALEM : BAFD (Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur)

L'encadrement se fera par l'équipe d'animation de la ville de Groslay :

- 2 animateurs élémentaires (2 animateurs, titulaire BAFA)

Place et rôle pédagogique de la directrice dans le projet

La directrice doit :

- Mettre en place les grandes lignes du projet pédagogique en adéquation avec le projet éducatif
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des jeunes et du personnel
- Suivre l'administratif, la trésorerie
- Veiller à la préparation des activités et des animations de chaque animateur en apportant un soutien et une aide
- Organiser et mener les réunions

- Accompagner, former et évaluer chaque animateur avec des entretiens avant (ou au début), en milieu et en fin de séjour
- Veiller à la communication et au relationnel dans les équipes (pédagogique et technique) et avec les jeunes
- Être en mesure de prendre les décisions qui s'imposent
- Aider les animateurs dans l'élaboration de leurs activités et animations
- Faire le lien avec les parents et l'environnement local du centre de vacances

Place et rôle éducatif de l'animateur dans le projet

L'animateur doit :

- Être à l'écoute, disponible et avoir un regard bienveillant sur les jeunes et ses collègues.
- Veiller et assurer la sécurité physique, morale et affective des jeunes
- Construire une relation de confiance avec les jeunes
- Accompagner, aider, montrer les attitudes nécessaires aux apprentissages ainsi que les compétences fondamentales à la réussite (curiosité, écoute, compréhension, échanges, expression)
- Accompagner les jeunes en favorisant leur autonomie, leurs interactions sociales dans un cadre rassurant, joyeux et sécurisante
- Être en mesure de proposer des animations à tout moment qui répondent aux besoins des jeunes
- Veiller au bon déroulement des temps de vie quotidienne
- S'assurer de la bonne hygiène des jeunes
- Respecter l'organisation préalablement établie et autorité de la directrice
- Se renseigner sur les conditions météorologiques et s'adapter si besoin

Rôle particulier

- L'assistant sanitaire / suivi sanitaire

La directrice assurera le rôle d'assistante sanitaire en charge du suivi de la santé des enfants, du cahier d'infirmerie, de la trousse de pharmacie et des éventuels traitements des enfants. Attention, aucun médicament ne pourra être délivré sans une ordonnance et une autorisation des parents. Les médicaments devront être fournis dans leur emballage d'origine marqué au nom de l'enfant. En cas de problème sur place, un médecin ou des services d'urgence seront consultés.

- Pendant le séjour :

Des réunions quotidiennes seront programmées en l'équipe afin d'analyser le vécu de la journée, d'élaborer les détails d'organisation du lendemain, de prévoir les jours suivants et de mener une réflexion à propos des actions engagées.

4) PROJET PEDAGOGIQUE

Ce séjour sera basé autour de 3 intentions éducatives :

L'autonomie : Le jeune doit être en capacité d'agir par soi-même et donc avoir ses propres idées.

La responsabilité : Le jeune, doit être conscient des règles et agir en conséquence, de ce fait être responsable de ses actes.

La socialisation : Le jeune doit être capable de s'intégrer dans un groupe et donc partager des moments avec d'autres personnes.

Pour cela des objectifs ont été définis :

Favoriser l'expression individuelle de l'adolescent(e)s évoluant à l'intérieur d'un groupe : Des réunions ainsi que des temps de parole pendant le séjour seront organisés, afin que le jeune puisse s'exprimer librement. La mise en place d'un animateur(trice) référent(e) sera mis en place afin que chaque jeune puisse trouver des réponses adaptées.

Aider à l'apprentissage de l'autonomie personnelle : Certains jeunes n'ont jamais été confrontés à la séparation du foyer familial, ce séjour leur permettra donc d'évoluer dans un autre cadre que familial et donc apprendre par eux-mêmes. L'autonomie, c'est également leur permettre de prendre part à la vie collective à travers la gestion de ses affaires personnelles et du matériel prêté. Cet apprentissage s'effectue dans le cadre rassurant de ce séjour encadré.

Sensibiliser chacun au respect, au partage, à la différence et à l'écoute de l'autre à travers un séjour et partager des règles de vie : Durant le séjour, les jeunes devront au quotidien partager un espace de vie commun, se répartir des tâches quotidiennes, il est donc important d'être à l'écoute de chacun et de respecter les différences.

Responsabiliser les jeunes : Le séjour doit permettre à chacun d'apprendre à se gérer, chercher des informations, exprimer ses envies et les réaliser en prenant en compte les possibles contraintes. Certains moments de liberté pourront être laissés aux participants pour découvrir par eux-mêmes l'environnement. Ces moments seront limités dans l'espace et dans le temps. Les participants ne devront jamais être seuls, ils devront partir par petits groupes faits à leur convenance et avec la validation d'un membre de l'équipe d'animation.

5) LES MOYENS

Moyens matériels :

Nous disposons de :

- Matériel pédagogique
- Matériel éducatif
- Matériel sportif
- Autre matériel : tablette

Moyens financiers :

Une régie d'avance sera prévue pendant le séjour pour pallier à d'éventuels frais divers.

6) LE FONCTIONNEMENT DU SEJOUR

Organisation

- Au début du séjour, une présentation des lieux et un exercice d'incendie sera organisé.
- Les groupes d'activités dirigées seront constituées par les jeunes, en début de semaine et les autres activités seront préparées, au mieux la veille et proposées le matin par les animateurs sous forme d'affiches aux niveaux des deux pavillons.
- Ce fonctionnement devra favoriser une organisation où les rapports d'autorité adultes/jeunes seront remplacés par une attitude d'autodiscipline, de concentration et de participation.
- Les soirées constituent des temps forts pour les jeunes, toutefois la programmation des soirées dépend de l'emploi du temps de la journée et celle du lendemain et surtout de la fatigue des jeunes car (FATIGUE = RISQUE D'ACCIDENT).
- Tous les jours, un temps d'échange aura lieu avec les jeunes, afin de faire un bilan de la journée et préparer l'organisation du lendemain. Toutes les décisions seront prises en concertation (sauf sur tout ce qui touche à la réglementation et à la sécurité)
- Des activités de pleine nature seront proposées à tous les jeunes. Celles-ci ne sont pas nécessairement du sport mais doivent permettre aux jeunes, une meilleure connaissance d'eux-mêmes, de l'épanouissement, de la cohésion et de la solidarité.

A) Les activités prévues et encadrées sur place :


Elles seront multiples :

Activités spécifiques :

- 2 séances de Catamaran
- 2 séances Planche à voile
- 1 séance Equitation

- 1 Séance de pilotage de drone
- 1 nuit en Yourte Mongole
- 1 Nuit en Hamac
- 1 nuit en tipi

Concernant les activités, un minibus est mis à disposition pour les déplacements.

 Activités traditionnelles (Mises en place par les animateurs et/ou avec les jeunes) : Jeux, sports, activités diverses, veillées... Et toutes les propositions des jeunes pouvant être mises en place.

- L'activité piscine

Les baignades sont encadrées par nos animateurs. L'un de nos animateurs titulaire du BAFA possède de la qualification surveillant baignade.

Les jeunes sont libres de participer ou non aux activités. Les animateurs doivent être force de propositions et motiver les enfants sans jamais les forcer.

B) La vie quotidienne :

Les règles de vie seront explicitées aux participants dès les premiers jours du séjour. Certaines seront négociables d'autres non.

Les règles non négociables sont celles dictées par la loi française et les directives de Jeunesse et Sport.

- **L'alcool :**

Selon la loi (depuis 2009), toute offre d'alcool aux mineurs est interdite. Aucune dégustation ne sera donc proposée. Aussi, les animateurs sont interdits de consommer de l'alcool durant le séjour.

- **Les drogues :**

L'achat, la détention ou la consommation de drogue, sous quelque forme que ce soit, sont strictement interdits. Aucune exception ne sera possible, même dans un pays où la loi locale autorise sa consommation.

L'équipe d'animation attirera l'attention sur les probables sollicitations dont les jeunes pourraient faire l'objet, en particulier dans des moments de quartier libre. Elle évoquera les conséquences disciplinaires que cela entraînerait : avertissement aux parents, renvoi du séjour.

- **Les relations sexuelles**

Bien que consciente de la précocité de beaucoup de jeunes, dans ce domaine, il est interdit cependant tout passage à l'acte dans notre séjour de vacances, dans le souci de préserver l'individu et le groupe.

- **Le tabac**

Avant toute chose, il est important de rappeler la loi relative au tabac :

La loi du 24 juillet 2003 est axée sur la protection des mineurs. Elle interdit la vente de tabac aux mineurs de moins de 16 ans. Enfin le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 "fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif " paru au Journal Officiel n° 265 du 16 novembre 2006 renforce l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif dans le but de lutter contre le tabagisme passif.

Il est donc interdit d'acheter des cigarettes durant le séjour et de fumer.

- **La mixité :**

Conformément à la législation, le couchage et les sanitaires ne sont pas mixtes. L'équipe d'animation veillera au respect de cette règle.

- **Le respect des horaires, des lieux, du matériel**

Les horaires d'une journée sont très dépendants de l'activité et des conditions (météo, ...). Ils sont donc élaborés au cas par cas et modifiables tout au long du séjour. Nous nous efforçons bien évidemment de respecter au mieux le temps de sommeil des participants.

Les participants doivent laisser le lieu dans les mêmes conditions qu'ils l'ont trouvé en arrivant.

Aussi, ils doivent prendre soin du matériel utilisé et mis à disposition.

- **L'hygiène et soin**

La toilette est un moment essentiel. Une hygiène corporelle saine est nécessaire au bon développement de chacun. Les animateur(trice)s veilleront à la cohérence de l'hygiène corporelle de chacun, ainsi qu'aux rangements des chambres.

- **La gestion du linge**

Chaque jeune devra disposer d'un sac individuel pouvant contenir son linge sale.

Il n'y aura pas de lavage du linge.

- **Veillées et temps de repos**

Les veillées sont des moments où les jeunes se retrouvent le soir autour de jeux, thèmes mis en place par l'équipe d'animation. Débutant après le repas du soir, ces veillées sont adaptées à l'âge des enfants et peuvent se faire en petits ou grands groupes.

Bien que nous souhaitions privilégier un esprit festif et détendu, les animateurs seront toutefois attentifs à ce que le temps de repos soit suffisant.

- **Les activités**

Le planning sera affiché et visible de tous, ainsi qu'une fiche de consigne pour les activités du lendemain.

- **L'infirmierie**

Si un participant à un traitement, il doit confier ses médicaments ainsi que l'ordonnance à la directrice. Tous les soins apportés aux jeunes seront consignés dans un cahier d'infirmierie.

Toute intervention d'un médecin fera l'objet d'une information immédiate aux parents.

- **Les contacts avec la famille**

Les parents pourront être informés et rassurés grâce à notre page facebook « VIT'ANIM ».

Les parents auront, avant le séjour, les codes afin d'y accéder.

- **Les téléphones portables**

L'utilisation du téléphone portable ne doit pas être abusive et ne doit pas gêner le bon déroulement du séjour. Il sera donc possible de l'utiliser pendant les temps libres.

De ce fait les téléphones portables ne seront donc pas autorisés pendant les repas, les activités, les temps d'animation (veillées, etc.) et d'autres moments qui seront prévus avec les jeunes.

- **L'argent de poche**

Les jeunes ont la possibilité d'apporter de l'argent de poche, deux possibilités sont offertes aux jeunes pour la gestion de leur argent :

- Soit le jeune gère son argent, il en est le principal responsable (aucune responsabilité de l'équipe ne sera alors engagée)
- Soit il confie son argent à la directrice du séjour, il est alors sous la responsabilité de la directrice.

L'argent de poche ne sera utilisé que lors de nos deux sorties (pas d'achat de possible dans le centre).

- **Les objets de valeur**

Il sera déconseillé aux jeunes d'apporter des objets de valeur dont l'équipe ne pourra garantir la sécurité. Il s'agit d'un centre de vacances, les besoins matériels se trouvent donc limités. L'attention sera attirée sur les objets de valeur emportés (ex : bijoux, jeux électroniques, appareils photos, lecteur MP3, ...) et sur les vêtements de marque qui pourraient être abîmés ou convoités.

Nous serons en aucun cas tenu responsables en cas de perte ou de disparition de l'argent de poche ou autres objets de valeur.

- **Journée Type séjour :**

7h30-9h00	Réveil + petit déjeuner échelonné
9h30-12h30	Activités
12h30 - 13h30	Repas + tâche collective
13h30-14h30	Temps libre
14h30-17h00	Activités
17h00-18h00	Goûter /Temps libre
18h00-19h00	Douche
19h00-20h00	Repas
20h15 - 20h45	Temps de forum
21h	Veillée
22h30	Coucher

- **Programme du séjour de vacances**

Action Jeunesse	MATIN	APRES-MIDI	SOIREE
Lundi 26 juillet 2021	Arrivée au centre 11h30	Equitation Groupe 1	Veillée Ce soir tout est permis
Mardi 27 juillet 2021	Planche à voile 9h30-12h30	Piscine	Veillée Incroyable talent
Mercredi 28 juillet 2021	Catamaran 9h30-12h30	Piscine	Nuit en Yourte Barbecue Veillée Boum chic détail choc
Jeudi 29 juillet 2021	Planche à voile 9h30-12h30	Equitation Groupe 2	Nuit en Tipi Barbecue Veillée Loup-garou
Vendredi 30 juillet 2021	Catamaran 9h30-12h30	Plage souvenir	Soirée dansante
Samedi 31 juillet 2021	Inventaire Temps libre	Départ 13h00 Du centre Arrivée Gare de la rochelle 14h45 Départ TGV Gare La Rochelle 15h46	Arrivée Gare de Paris Gare de Montparnasse 18h37

Cette journée type est donnée à titre indicatif, les horaires peuvent changer selon l'activité et le souhait de l'équipe pédagogique.

7) REGLES DE VIE

En cas de non-respect des règles :

Tout d'abord, discuter avec le jeune pour lui faire prendre conscience de la portée de ses actes, puis lui réexpliquer pourquoi cette règle a été mise en place et enfin mettre en place si besoin une sanction adaptée, c'est-à-dire : en lien avec la faute commise (réparation de la faute, prise de conscience) et ayant une visée éducative.

Règles non-négociable :

Pour les jeunes :

- Respecter le matériel
- Respecter les locaux
- Langage, respect

Pour les animateurs :

Utiliser son téléphone portable est interdit lors des temps d'accueil, d'activités et de surveillance. Le personnel peut utiliser son téléphone pour prendre les animations en photos, lors des temps de pause ou en cas d'urgence. Les temps de pause du personnel ne doivent pas avoir lieu pendant les temps d'activités.

Les règles négociables sont celles concernant :

- Les horaires de lever, couché, petit déjeuner...
- Les activités, le choix des veillées ...
- Choix des chambres (dans la limite des places disponible)

De plus, les jeunes ont des droits :

- Utiliser le matériel pédagogique
- Donner leur avis, faire des propositions
- Être respecté dans leur singularité
- Confier leur argent de poche
- Téléphoner (hors temps d'activités et repas)

Et des devoirs :

- Respecter les autres, la loi, les règles
- Respecter les horaires
- Prendre une douche tous les jours
- Participer aux tâches de la vie en collectivité, au rangement

Durant le séjour, les animateurs pourront prétendre d'un temps de pause dans la journée (cigarette, téléphone).

SECURITE

La directrice et l'équipe d'animation se doivent d'assurer la sécurité physique, morale, affective et matérielle des enfants tout le long du séjour.

Ils engagent leur responsabilité que ce soit :

- Dans la vie quotidienne
- Dans les activités proposées par l'équipe d'animation
- Sur place et en dehors du centre de vacances

Les règles du centre de vacances seront lues par l'équipe pédagogique qui s'assurera du bon respect de celles-ci.

Les responsabilités des prestataires de services sont engagées lors des animations spécifiques.

Dans le cas d'un accident, les parents de l'enfant seront contactés afin de les informer de la situation. Toutefois si un enfant menace la sécurité du groupe par ses attitudes ou ses comportements, la directrice en lien avec l'organisateur prendra les décisions appropriées qui pourront aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant. Les parents devront dans ce cas spécifique récupérer leur enfant à leur frais.

Déplacement à pied :

Lors des déplacements à pied, un animateur est en tête de convoi et un autre en fin de convoi. Les enfants sont impérativement rangés sur le trottoir. Les animateurs doivent avoir en leur possession une trousse pharmacie à jour, les fiches sanitaires de chacun des enfants et la liste de présence des enfants. Ils font l'appel des enfants avant, pendant et au retour du déplacement.

Transport :

Le déplacement de Groslay à Oléron se fera en car et en train. Concernant les activités, un minibus est mis à disposition pour les déplacements. Le port du masque est obligatoire pendant le voyage (Train, car, minibus).

9) L'EVALUATION DU SEJOUR

A la fin du séjour une réunion de bilan sera organisée d'une part pour l'ensemble de l'équipe d'animation, cette réunion nous permettra de voir si les objectifs ont été atteints, de voir ce qui a fonctionné, de proposer des solutions, des réajustements ou une continuité.

D'autre part une réunion sera organisée avec le groupe de jeunes, afin de prendre en compte leur ressenti du séjour, leur remarque ou encore leur proposition afin d'améliorer les prochains séjours.

CONCLUSION

On se doit d'offrir des vacances de qualité aux jeunes. L'animateur doit être partie prenante du projet pédagogique. Tous les moments sont des moments d'activités auxquels il faut accorder la même importance. Nous devons être à la hauteur de la confiance qui nous est accordée par les parents et par notre employeur.

L'équipe d'animation, Directrice et animateur(trice) seront un ensemble de personnes ayant des aptitudes et des connaissances à l'écoute, l'observation, l'analyse et techniques permettant de parvenir aux objectifs fixés par le projet et à ceux que nous nous serons fixés à court et moyen termes.

La directrice de l'Action Jeunesse
Mme Mona BEN SALEM

BON SEJOUR A TOUS ET A TOUTES !

10) Annexes

- **Protocole sanitaire en lien avec la Covid-19**
- **Trousseau pour le séjour de vacances Action Jeunesse**

Protocole sanitaire en lien avec la Covid-19

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains, avec un séchage soigneux et en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- Avant et après chaque repas
- Avant et après les activités
- L'enfant se lave les mains avant et après être allé aux toilettes

Le port du masque :

- Le port du masque est obligatoire pour les enfants plus de 6 ans et encadrants tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs
- Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants

A noter, que pendant de la pratique d'une activité sportive, le port de masque n'est pas obligatoire. Nous veillerons à ce que les enfants respectent la distanciation physique de 2 mètres dès qu'une activité physique ou sportive est pratiquée, qu'elle soit en intérieur ou extérieur.

Désinfection :

Les animateurs désinfecteront le matériel après chaque utilisation.

En cas de suspicion ou de cas avéré de covid 19 durant le séjour

En cas de suspicion ou de cas avéré de covid 19 chez un enfant, une prise de température sera effectuée. L'isolement de cet enfant sera effectué en tenant compte des geste barrière.

La directrice informe le ou les responsables légaux de l'enfant et ils devront venir chercher leur enfant. Elle informera également le service DDCS.

Tout symptôme évocateur chez un encadrant donnera lieu à son isolement puis à un retour à son domicile. La désinfection des salles et des matériels utilisés par les enfants ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Trousseau pour le séjour de vacances Action Jeunesse

TROUSSEAU POUR LE SEJOUR DE VACANCES ADOS

Slips, culottes	6
Paires de chaussettes	5
Tee-Shirts, maillots de corps	5
Pulls, Sweat-Shirt	3
Pantalons/Robes	3
Tenue de sport	1
Short	2
Pyjama	2
Maillot de bain + serviette de bain + bonnet de piscine	1
Blouson	1
K-way	1
Chaussons, pantoufles ou tongs	1
Paire de baskets	1
Serviette de toilette	2
Gant de toilette	1
Trousse de toilette complète : brosse à dents, dentifrice, brosse ou peigne, savon, gel douche, shampooing	1
Sac à linge sale	1
Mouchoirs en papier	1
Crème solaire	1
Lunettes de soleil	1
Chapeau, casquette	1
Sac à dos	1
Gourde	1
Masques	15
Médicaments ET ordonnance	Si nécessaire